



PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Endroit : Rencontre virtuelle
Date : **Le jeudi 14 septembre 2023**
Heure : **19h00**
Objet : Assemblée générale annuelle

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 **Mot de la présidente du Conseil d'établissement 2022-2023**

Début de l'assemblée à 19 :04. Mme Jawlakh, présidente du conseil d'établissement, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tout le monde et en remerciant M. Ghislain Laporte pour la préparation des documents présentés à cette réunion.

Mme la présidente propose Mme Korichi secrétaire de la réunion.

Mme Jawlakh remercie les membres du CÉ de l'année scolaire 2022-2023.

Elle explique la composition du conseil d'établissement au niveau des écoles qui est formé d'un nombre égal de parents et personnel de l'école où nous avons 6 membres parents élus lors de la dernière assemblée générale ainsi que 6 membres du personnel de l'école avec deux représentants de élèves et deux membres de la communauté. Ces membres de la communauté n'ont pas droit au vote.

La direction assiste à toutes les réunions du CÉ mais elle n'est pas membre du CÉ (pas droit au vote).

Le conseil d'établissement n'est pas un conseil d'administration. Le CÉ a beaucoup de pouvoir où, il adopte le budget école, le projet éducatif, le rapport annuel du CÉ ainsi que plusieurs plans, tel que : la lutte contre l'intimidation et la violence, le code de vie, les sorties scolaires, les frais chargés aux parents.

Le C donne aussi son avis au Centre de service scolaire au sujet de consultations.

Le CÉ a un nouveau pouvoir cette année, il s'agit d'envoi de questions au protecteur national des élèves.

1.2 **Mot de la direction de l'école**

M. Beaudin, directeur de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle, remercie les parents présents lors de cette rencontre qui les informe du nouveau « Plan d'engagement pour la réussite » adopté et publié sur le site Internet du centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Depuis janvier 2023, le CSSMB travaille sur le nouveau projet éducatif où nous sommes rendus à sa présentation avant la version finale. Il doit être finalisé le 30 novembre (Où il vous sera présenté lors de la 1^{re} rencontre du CÉ en octobre ou la suivante en novembre).



2. OADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Jawlakh présente le déroulement de l'assemblée générale de parents.

Elle fait la lecture de l'ordre du jour pour qu'il soit adopté par l'assemblée.

Mme Raymonde Gomis propose l'adoption.

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2022

Mme Jawlakh demande aux membres présents lors de cette assemblée générale de l'année passée de proposer la dispense de lecture du procès-verbal correspondant.

M. Mounir Fekhikheri propose l'adoption du procès-verbal.

4. REDDITION DE COMPTE

4.1 Rapport annuel des activités du Conseil d'établissement

Mme Jawlakh fait une présentation des membres du conseil d'établissement et leurs rôles respectives en les remerciant pour leur participation durant les sept séances régulières et une séance extraordinaire.

Mme Jawlakh a fait un bilan des diverses activités du Conseil d'établissement de l'an dernier : tel que le budget école, calendrier scolaire, bilan de bien-être et santé (anciennement nommé plan de lutte contre l'intimidation, fournitures scolaires, frais chargés aux parents, les sorties scolaires et quelques compagnes de financement.

4.2 Rapport du délégué au Comité régional de parents

Mme Jawlakh fait une brève présentation du comité de parents et les différents sujets discutés.

Mme Jawlakh était la déléguée au comité de parents où elle a assisté à toutes ces réunions, M. Mounir Fekhikheri était élu substitut.

Mme Jawlakh était élue déléguée à la FCPQ : Fédération de comité de parents du Québec. Les parents sont consultés sur les lois aux comités de parents.

5. ÉLECTIONS

5.1 Président d'élection

Mme Jawlakh propose Mme Sara Gaudreault

5.2 Secrétaire d'élection

Mme Jawlakh propose Mme Rachel Demers-Lambert

5.3 Élections au Conseil d'établissement : trois postes de deux ans et un poste pour un mandat d'un an.

Les cinq postes de personnes sortantes sont :



- Mme Cloutier
- M. Fekhikheri
- Mme Jawlakh
- Mme Murphy
- Mme Korichi

M. Chouki a encore un mandat d'un an où son poste n'est pas en élection.

Les candidats pour les postes ouverts à l'élections prennent la parole pour présenter leur intérêt à faire partie de la constitution du Conseil d'établissement.

Il a été rappelé que la loi sur l'instruction publique exige l'élection de 2 à 6 membres substitués.

Les résultats de vote par poste sont les suivants :

- 5.3.1 Poste 1 :** Mme Raymonde Gomis (mandat de 2 ans)
- 5.3.2 Poste 2 :** Mme Julie Campeau (mandat de 2 ans)
- 5.3.3 Poste 3 :** M. Mounir Fekhikheri (mandat de 2 ans)
- 5.3.4 Poste 4 :** Mme Andréanne Cloutier (mandat d'un an)
- 5.3.5 Poste 5 :** Mme Aphrodite Atankale (mandat d'un an)
- 5.3.6 2 à 6 Substitut (s) :** Mme Karine Laplante et Mme Zamzam Kalume à titre de substitués.

M. Beaudin prend la parole pour confirmer la 1^{re} rencontre du conseil d'établissement qui aura lieu le lundi 23 octobre 2023 à 19h.

5.4 Élection du délégué et du substitut au Comité régional de parents du regroupement Sud-Est

- 5.4.1 Déléguée :** Mme Julie Campeau se propose comme déléguée.
- 5.4.2 Substitut :** Mme Aphrodite Atankale se propose comme substitut.

6. MANDAT DE L'OPP

Mme Jawlakh présente le rôle de l'O.P.P et demande à l'assemblée si elle désire doter l'école d'un O.P.P

7. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (O.P.P.)

Pas de candidatures.

8. DIVERS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Beaudin ainsi que Mme Jawlakh lisent les questions des parents et répondent au fur et à mesure.



10. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Jawlakh remercie à nouveau l'ensemble des personnes présentes et demande un proposeur pour la fermeture de l'assemblée ;

Mme Gomis propose la fermeture de l'assemblée à 20h 27.